Granby

AVIS PUBLIC

Édition du 5 août 2023

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 21 août 2023, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	*Nom des propriétaires :*	DENIS RIVARD et SHARON BELVAL
(2023-80180)	*Numéro de cadastre :*	1 649 911 CQ
	Adresse civique :	579, rue Boyer
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 7,71 mètres de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 11 mètres. Le tout en vertu du certificat de localisation préparé par M. Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, en date du 8 juin 2023, sous le numéro 9 488 de ses minutes et sous le numéro de dossier 9 507.

2.	*Nom des propriétaires :*	ALEXANDRE GIGUÈRE et CATHERINE MARCIL
(2023-80195)	*Numéros de cadastre :*	1 398 746, 1 560 531 et 1 560 530 CQ
	Adresse civique :	93, rue Bourgeois
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un lot projeté (lot numéro 6 570 484 du cadastre du Québec) d'une superficie de 501,7 mètres carrés, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est établie à 595 mètres carrés pour une construction de type bifamiliale isolée. Le tout en vertu du plan cadastral parcellaire préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, en date du 16 mars 2023, sous le numéro 3837 de ses minutes et sous le numéro de dossier 09-024.

3.	*Nom du propriétaire :*	LES ENTREPRISES PHANEUF ET THEROUX LTEE
(2023-80191)	*Numéro de cadastre :*	1 011 331 CQ
	Adresse civique :	275, rue Cartier
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un abri à bois de chauffage jusqu'à 0,12 mètre de la ligne de terrain arrière, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 1 mètre. La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment accessoire jusqu'à 0,29 mètre de la ligne latérale droite de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 0,6 mètre. Le tout en vertu du certificat de localisation préparé par M. Philippe Lalonde, arpenteur-géomètre, en date du 16 mai 2023, portant le numéro 1805 de ses minutes et sous le numéro de dossier 230102.

4.	*Nom des propriétaires :*	ERIC WABANT et WIOLETTA LESKA
(2023-80197)	*Numéro de cadastre :*	1 400 755 CQ
	Adresse civique :	48, rue Gouin
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 5 mètres de la ligne de terrain avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 6 mètres. Le tout en vertu du plan projet d'implantation préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, en date du 10 juillet 2023, sous le numéro 4215 de ses minutes et sous le numéro de dossier 230207.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 4 août 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier